



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



24125730

le,

neergelegd/ontvangen op

16 AUG. 2024

ter griffie van de Nederlandstalige
ondememingsrechtbank Brussel

Greffie

N° d'entreprise : 0449 439 701

Nom

(en entier) : **Belgian Construction Certification Association**

(en abrégé) : **B.C.C.A.**

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Cantersteen 47, 1000 Bruxelles, Belgique**

Objet de l'acte : Nomination administrateurs et commissaire - Délégation de pouvoirs de signature

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 juin 2024:

[...]

4. Décharge aux administrateurs et au Commissaire

L'Assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

L'Assemblée générale ordinaire décide de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

5. Nominations et démissions administrateurs

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des Administrateurs suivants, qui arrivent à expiration lors de cette Assemblée Générale, pour une période de trois ans :

- B.H. GROUP nv met haar vaste vertegenwoordiger Bernard Heiderscheidt)
- DELBROUCK Olivier

6. Renouvellement du mandat du commissaire

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire Daniel (Danny) WUYTS, associé chez EY Bedrijfsrevisoren BV, dont le mandat arrive à échéance, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2026.

7. Pouvoir

L'Assemblée générale donne une procuration spéciale à Mme Valentine Hellin (Group Legal Officer), et Mme Josiane Uwase (Corporate Governance Assistant), toutes deux élisant domicile au siège social, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de pouvoir accomplir au nom de l'association toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès des services administratifs du Moniteur belge et de la Banque Carrefour des Entreprises, en ce qui concerne l'exécution des décisions adoptées lors de la présente Assemblée.

À cet effet, les mandataires peuvent faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, d'une manière générale, entreprendre tout ce qui est nécessaire.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 8 mai 2024:

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Le Conseil d'Administration, décide, à l'unanimité:

1. Sans préjudice du pouvoir général de représentation du Conseil d'Administration en tant qu'organe d'administration et du pouvoir général de représentation de deux administrateurs agissant conjointement, conformément à l'article 16 des statuts, pour les actes et les décisions de gestion journalière, y compris la soumission aux marchés publics, de donner procuration à:

- Olivier DELBROUCK, nommé administrateur délégué pour une durée indéterminée, et à porter le titre de Directeur Général dans cette fonction, afin de représenter individuellement l'Association à l'égard des tiers jusqu'à un montant de 50.000 €.

2. Sans préjudice (i) du pouvoir général de représentation du Conseil d'Administration en tant qu'organe d'administration et du pouvoir général de représentation de deux administrateurs agissant conjointement, conformément à l'article 16 des statuts, et (ii) des pouvoirs de représentation susmentionnés pour les actes de gestion journalière, d'octroyer les pouvoirs opérationnels spéciaux suivants:

a. pour les actes nécessaires à la gestion d'achat (droits et obligations) de l'Association et jusqu'aux montants définis ci-dessous, pour chaque transaction d'une valeur annuelle du contrat:

- jusqu'à 10.000 € (hors TVA): à Frederic DE MEYER, Carine HIERNAUX et Johan VAN DE VELDE par la signature individuelle;

- jusqu'à 100.000 € (hors TVA): à Frederic DE MEYER, Carine HIERNAUX et Johan VAN DE VELDE par la signature conjointe avec Olivier DELBROUCK.

b. pour les actes de gestion commerciale et les obligations légales y afférentes, y compris les marchés publics (notamment la soumission aux marchés publics et la signature d'offres et d'appels de participation), et jusqu'à concurrence des montants déterminés ci-dessous, pour chaque transaction d'une valeur annuelle du contrat:

- jusqu'à 10.000 € (hors TVA): à Marian VAN DEN BERGH, Joost VERHELST, Benny BROEKAERT et Maarten DE STRYCKER par la signature individuelle;

- jusqu'à 50.000 € (hors TVA): à Frederic DE MEYER, Carine HIERNAUX et Johan VAN DE VELDE par la signature individuelle;

- jusqu'à 1.000.000 € (hors TVA): à Frederic DE MEYER, Carine HIERNAUX et Johan VAN DE VELDE par la signature conjointe avec un Administrateur.

La ou les personnes ayant le pouvoir de signature peuvent également désigner un ou plusieurs mandataires spéciaux pour un ou plusieurs actes spécifiques dans les limites de leur pouvoir.

L'Association accorde les pouvoirs susmentionnés sans préjudice de toute charge spéciale que le Conseil d'Administration, dans le cadre de son pouvoir général de représentation, juge nécessaire ou opportun de conférer.

Les pouvoirs susmentionnés remplacent tous les pouvoirs conférés antérieurement, sans préjudice de tous les actes accomplis en vertu de ces pouvoirs conférés antérieurement ou en exécution de ceux-ci.

3. DÉCIDE, de donner procuration à Mme Valentine Hellin (Group Legal Officer), élisant domicile au siège social, agissant individuellement et avec droit de substitution, afin de pouvoir accomplir, au nom de l'association, toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès des services administratifs du Moniteur Belge et de la Banque Carrefour des Entreprises, en ce qui concerne l'exécution des résolutions approuvées lors de ce Conseil d'administration.

A cet effet, le mandataire peut faire toutes déclarations, signer toutes pièces et documents et généralement faire tout ce qui est nécessaire.

Pour copie conforme

Valentine Hellin
Mandataire spécial

Sont déposées simultanément:

- Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 juin 2024

- Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 mai 2024